

LA COLLECTE DES TEXTILES EST À L'ARRÊT !

Notre collecteur ECO TEXTILE, société en charge de vider les bornes textiles de notre territoire en convention avec l'éco-organisme RE-FASHION est dans l'obligation d'interrompre toutes les collectes nationales des bornes textiles à compter de ce jour ; le SYVALORM est de ce fait impacté.

Les opérateurs de tri n'ont plus de débouchés :

Les filières des textiles usagés traversent depuis plusieurs années une période difficile compte tenu de la baisse de qualité des produits mis sur le marché (issus du commerce fast fashion) et du développement croissant des gisements. Un contexte aggravé par l'obligation qui est faite à l'éco-organisme Re-Fashion de collecter tout type d'apport TLC (Textile/Linge/Chaussures) qu'ils soient réemployables ou non.

Complètement saturée, la filière se trouve dans une impasse économique et financière grave. Les pouvoirs publics débattent actuellement avec les opérateurs pour permettre des avancées, trouver une ou des solutions...

Conteneurs condamnés :

Le prestataire commencera à condamner nos containers à compter du lundi 7 avril 2025, cette opération se poursuivra sur la totalité du parc de notre territoire. Un film condamnera les bouches de remplissage pour empêcher les dépôts de textiles usagés et une étiquette explicative sera apposée (voir ci-dessous).

CONTACT PRESSE

.....

**SYVALORM Loir
et Sarthe**

**Chargée de
Communication &
Prévention :**
Sabine LECOEUR

Téléphone :
02 43 35 81 40

Courriel :
traitement@syvalorm.fr

Adresse :
11 rue Henri Maubert
72120 SAINT-CALAIS

Site WEB :
www.syvalorm.fr



INFORMATION ET PREVENTION

Les filières de recyclage des textiles traversent une forte période de crise. Les collectes ne connaissent actuellement pas de débouchés et doivent donc être temporairement interrompues.

C'est pourquoi, nous sollicitons votre patience, et vous proposons de garder chez vous vos sacs de vieux vêtements.

Le service reprendra dès que possible et pourra alors recevoir vos apports.

**Merci pour votre compréhension.
Restons mobilisés pour la protection de l'environnement.**

Quelle solution d'attente pour l'utilisateur ?

Il est recommandé aux usagers de bien vouloir conserver chez eux les textiles usagés, le temps que nous recevions de meilleures informations des opérateurs.

Des alternatives pour éviter de jeter des textiles demeurent, et plus que jamais, nécessaires :

- **La réparation**
- **Le réemploi**
- **Le don**
- **La vente**
- **Et si c'était l'occasion de découvrir l'art du « rag rug » ?**

Une technique de tissage pour créer gratuitement un tapis aussi grand qu'on le souhaite, un sac ou un autre objet utile avec juste quelques bandes de textiles usés !

Entre créateurs, il n'est pas impossible de s'échanger des coupons pour ajouter d'autres couleurs et matières à ses créations !

Internet regorge d'idées ! Bonne découverte !

RAPPEL :

Déposer des sacs de linges usés aux pieds des conteneurs alors qu'ils ne seront pas collectés, dénature l'environnement de tout un quartier, porte préjudice à toute une commune et apporte des nuisances au voisinage.

C'est la raison pour laquelle, l'abandon de déchets est une infraction pénale sévèrement sanctionnée :

Tout abandon ou dépôt illégal de déchets expose son auteur à une amende pouvant atteindre 1 500 € avec confiscation du véhicule utilisé en vertu des articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal.